



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

**Excusés avec pouvoir :** Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ  
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

**Excusés :** Ivann LECOURT - Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Laila GAUTHIER

**2024.039 – Mise à disposition de l'ERA Jean Noailly au Relais Petite Enfance de CCFE**

Monsieur le Maire expose :

Le Relais de la Petite Enfance de la Communauté de Commune Forez Est a sollicité la collectivité pour la mise à disposition d'une salle pour l'organisation des temps collectifs destinés aux assistantes maternelles et enfants de la commune.

Le planning d'occupation de la Salle de l'ERA Jean Noailly permet sa mise à disposition une matinée par mois pendant l'année scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de l'ERA Jean Noailly au Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de Forez Est,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve la convention de mise à disposition de l'ERA Jean Noailly au Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de Forez Est,
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Laila GAUTHIER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

